

Étincelle

LA LETTRE PLEINE D'ÉNERGIE DE NOVERGIE SUD OUEST | N°2 | MARS 2008



Novergie
SVEZ

Grenelle de l'Environnement
les propositions
de l'intergroupe déchets

Mâchefers
la traçabilité
passée au crible

Certifications
100% de nos usines
ISO 14 001

**Toujours plus
de valorisation :**
Novergie augmente ses capacités de tri



Alors que le passage à cette année 2008 a été marqué par l'obligation d'éteindre les cigarettes dans les "lieux de convivialité", Novergie Sud Ouest, elle, rallume une **Etincelle** pour entretenir le lien avec ses clients et partenaires ! En effet, pour toujours mieux vous informer sur l'actualité de l'incinération et de la valorisation des déchets en général, voici le deuxième numéro de notre "lettre pleine d'énergie".

Au sommaire de cette édition, un éclairage particulier sur les mâchefers qui seront passés au crible : d'où viennent-ils ? où vont-ils ? dans quelles conditions ? Itinéraire d'un résidu valorisable qui pourrait bien préfigurer le concept "d'écologie industrielle".

On en a beaucoup entendu parler en 2007 ; on en entendra encore beaucoup parler en 2008 : **Etincelle** revient sur le Grenelle de l'Environnement qui a été une grande opportunité pour Novergie, offrant un cadre de réflexion et de débat inédit en rupture avec le système classique du "pour" et du "contre". Il nous a donné l'occasion de valoriser nos savoir-faire dans le traitement des déchets et de plaider pour des mesures favorisant à la fois la compétitivité de notre secteur et la préservation de l'environnement.

Et puis Novergie évolue au rythme de la société et des avancées technologiques ; son activité en témoigne avec un développement de ses centres de tri de déchets recyclables, et une diversification des modes de traitement mis en œuvre dans ses usines. L'un des derniers en date : la méthanisation à Montpellier.

Je vous laisse découvrir ces sujets traités dans cette **Etincelle n°2** qui saura une nouvelle fois, je le souhaite, allumer votre intérêt.

JEAN-MARY LEJEUNE
DGA de Novergie, en charge du Sud-Ouest

Grenelle de l'environnement : les propositions de l'intergroupe déchets

Le Grenelle de l'Environnement, lancé par le Président de la République en mai 2007, a marqué la volonté du Gouvernement de refonder la politique de l'écologie en France. S'appuyant sur le principe de la concertation et de l'expression démocratique, il a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'Environnement (collectivités territoriales, entreprises, associations / ONG, syndicats), ainsi que des représentants du grand public. Novergie s'est pleinement associée à ces réflexions et processus de concertation, à travers notamment l'intergroupe "déchets" qui a rendu, en fin d'année 2007, ses premières conclusions. Revue en 8 points des positions adoptées par l'intergroupe.



1 REOM ou TEOM

Accord pour l'instauration obligatoire d'une partie fixe et d'une partie variable incitative (40 % minimum pour la partie variable). Un Comité technique sera chargé de définir les modalités précises de cette décision.

2 Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

Tout d'abord pour les DASRI en 2008, puis pour les Déchets Dangereux des Ménages en 2009. Un Comité spécifique sera mis en place pour examiner une REP pour les produits de l'ameublement.

3 Cas particulier des emballages

Barème amont pour une contribution des producteurs autour de 80 % ; extension de la contribution du point vert hors foyer. A noter, l'absence de consensus sur l'harmonisation des outils et consignes de tri.

4 Cas particulier des déchets du bâtiment

Mise en place d'un mécanisme économique pour inciter à la prévention, au caractère recyclable des matériaux, au recyclage des produits issus de la démolition.

5 Cas des déchets organiques

Engagement contractuel fort entre Etat, collectivités territoriales, professionnels agricoles et producteurs agro-alimentaires. Augmenter la valorisation organique des déchets, qui représentent une part importante des ordures ménagères, en faisant la promotion du compostage domestique.

6 TGAP pour inciter à la prévention et au recyclage

- Stockage : de 10 à 20 voire 40 euros, en fonction de l'efficacité environnementale du site.
 - Incinération : de 0 à 10 euros, en fonction de l'efficacité environnementale et énergétique de l'usine.
- Ces projets de taxes feront l'objet de décisions ultérieures.

7 Pas de moratoire sur l'incinération, comme le demandaient WWF et Greenpeace.

Les pouvoirs publics souhaitent que l'accent soit mis sur le suivi en continu des informations sur les émissions et l'information des usagers.

8 Les objectifs

- Prévention des ordures ménagères, au sens strict : moins 5 kg/habitant/an pendant 5 ans (soit 25 kg sur 5 ans).
- Recyclage des déchets ménagers et assimilés : de 24 % en 2004, à 35 % en 2012 et 45 % en 2015.
- Recyclage des emballages ménagers : de 60 % en 2006 à 75 % en 2012.
- Recyclage des déchets des entreprises (hors déchets BTP et industrie agro-alimentaire) : de 68 % en 2004 à 75 % en 2015.
- Diminution du tonnage total des ordures ménagères, au sens strict, incinérées et stockées : - 15 % en 2012.

Toutes ces propositions feront l'objet de nouvelles discussions et seront réexaminées dans le cadre d'un projet de loi Grenelle mi-2008.



Les implantations de Novergie Sud Ouest



Mâchefers : la traçabilité passée au crible

Novergie produit chaque année 800 000 tonnes de mâchefers et en valorise près de 90 %, essentiellement en technique routière. Un recyclage qui représente une véritable démarche de préservation des ressources puisqu'il évite de recourir à des granulats naturels, principalement issus du lit des rivières et de plus en plus rares. Mais avant de devenir remblais ou sous-couche routière, le mâchefer issu des usines d'incinération est traité, mûri, analysé, suivi... Chronique d'une traçabilité maîtrisée.

La valorisation des mâchefers n'est pas une nouveauté : la ville de Toulouse en employait déjà en 1926 dans ses travaux urbains. Depuis cette époque, la réglementation sur leur utilisation a été fortement renforcée. Elle est désormais régie par la circulaire du 9 mai 1994 qui impose de nombreuses obligations aux exploitants d'usines d'incinération.

Tout d'abord, à la source, l'exploitant doit s'assurer, dans la mesure du possible, de la nature des déchets à incinérer afin d'en extraire les dangers potentiels, comme les métaux lourds. Une fois déferrailés et criblés (voir exemple de traitement sur le schéma ci-dessous), les mâchefers sont stockés séparément, dans des conditions ne présentant pas de risques de pollution (cuvettes de rétention étanches) et contrôlés. L'exploitant doit tenir une comptabilité précise des quantités de résidus produits. Les mâchefers doivent par ailleurs faire l'objet d'analyses comportant une mesure de leur taux d'imbrûlés et permettant de déterminer s'ils sont "V" : valorisables directement ; "M" : maturables pendant une période comprise entre 1 et 3 mois ; "S" : stockables immédiatement en centre d'enfouissement technique de classe 2 car de mauvaise qualité. Les mâchefers M peuvent être valorisés pendant au maximum 1 an après leur mise en maturation ; au-delà de cette période, si aucun exécutoire de valorisation n'est trouvé, ils sont obligatoirement stockés.

Un indicateur de préservation des ressources naturelles

Novergie assure une gestion stricte des apports et des reprises des mâchefers, de manière à assurer la traçabilité de l'origine et de la période de production des mâchefers. Elle met en œuvre, en toute transparence, une procédure

de suivi rigoureuse et garantit aux utilisateurs finaux des mâchefers, sur les chantiers, la qualité et les caractéristiques du matériau distribué.

Convaincue du bénéfice apporté par la mise en œuvre de ces matériaux de substitution, Novergie a fait de son taux de valorisation des mâchefers un indicateur de son engagement en faveur de la préservation des ressources naturelles.

(Novergie - Rapport Développement Durable 2006-2007)

Un matériau techniquement fiable

Les qualités des mâchefers ne sont plus à démontrer : des tests réalisés dès les années 70 sur des chantiers ont en effet prouvé la durabilité mécanique des structures composant ce matériau, leur bonne portance, ainsi que leur faible influence sur les sols. Des études sont menées afin d'améliorer encore leurs performances environnementales et géotechniques, notamment par l'ajout de liants pour stabiliser et/ou emprisonner les éléments polluants dans une matière solide par liaison chimique (stabilisation) ou mécanique (encapsulation). Ces propriétés du mâchefer en font, pour les entreprises de BTP, un matériau de substitution idéal aux granulats naturels, rares et plus coûteux ; ils l'emploient principalement pour les travaux de remblais (sous chaussée, sous terre végétale, remblai technique dans les ouvrages d'art) et en sous-couches (couche de forme, couche de fondation).

Source : BRGM "Mâchefers d'incinération : un nouveau matériau pour le développement durable" - 2004

Ressources naturelles

Le recyclage de l'eau à ASTRIA

Le traitement des fumées de l'Unité de Valorisation Énergétique Astria, située à Bègles (Gironde), est un procédé de type humide qui apporte toutes les garanties d'atteinte des performances requises au niveau des rejets gazeux mais qui consomme une quantité importante d'eau. Les deux tours de lavage et l'électrofiltre humide en sont les principaux consommateurs et leurs besoins annuels sont de l'ordre de 200 000 m³ par an.

La construction du site à proximité de la station de traitement des eaux usées de la Communauté Urbaine de Bordeaux a naturellement fait naître dans l'esprit des concepteurs de l'usine des idées de synergies de nature à réduire l'utilisation des ressources naturelles. La première de ces idées consiste à traiter les boues de la station qui arrivent par une canalisation enterrée passant sous la rue, supprimant ainsi toute circulation de véhicules.

Autre bonne idée : le site récupère l'eau industrielle épurée sortant de la station de traitement des eaux. Astria prélève cette eau avant qu'elle ne soit rejetée dans la Garonne, l'utilise pour ses propres besoins - en particulier le lavage humide des fumées - la traite dans la station qu'elle possède sur son site, puis rejette à son tour l'eau épurée dans le fleuve. C'est donc chaque année 200 000 m³ d'eau qui ne sont pas puisés dans la nappe, préservant ainsi les ressources naturelles.

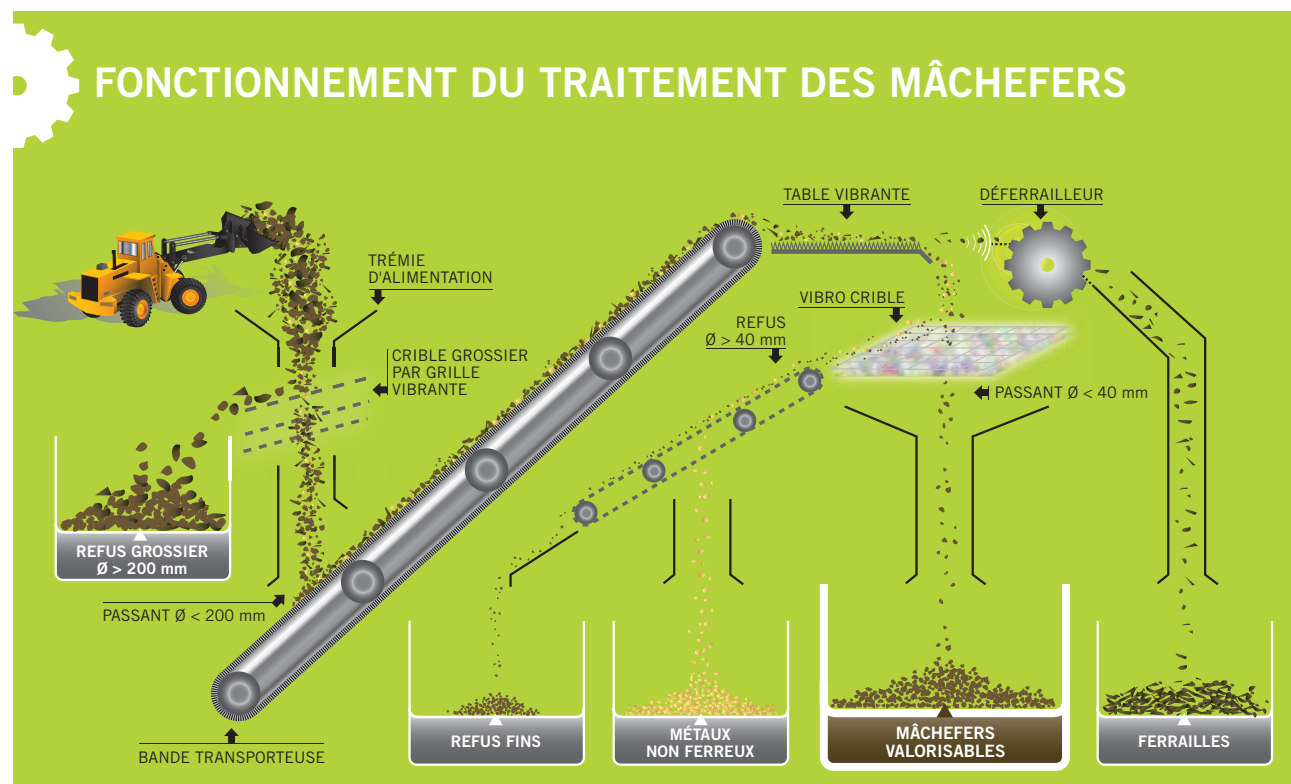


Ouverture

Le Club Clients Novergie Sud Ouest

Pour être toujours plus proche de ses clients et de ses partenaires, Novergie Sud Ouest vient de créer Le Club Clients. Un espace privilégié pour répondre à vos questions techniques, réglementaires, légales ou d'actualité ; vous proposer des visites de sites en France et à l'étranger ; organiser des réunions sur les thèmes qui vous intéressent. Si vous souhaitez intégrer Le Club Clients, adressez toutes vos demandes à Annabelle Paris, votre interlocuteur dédié, par courrier ou par mail.

Novergie Sud Ouest - 28, avenue Léonard de Vinci
BP 171 - 33606 Pessac Cedex
annabelle.paris@novergie.fr



Processus de déferrailage et criblage des mâchefers : l'exemple de l'UIOM de Pau-Lescar (64)

Toujours plus de valorisation : Novergie augmente ses capacités de tri

Le tri des déchets est un comportement désormais partagé par plus de 75 % des Français ; cette petite révolution écologique a un impact fort sur le volume des collectes sélectives qui ne cesse de grimper. Pour répondre aux besoins croissants des Collectivités, Novergie Sud Ouest augmente ses capacités de tri et bat en brèche une idée reçue : l'incinération empêche le tri...

Les 2 centres de tri exploités par Novergie dans la région Sud-Ouest sont en plein développement.

Celui d'Econotre, à Bessières (31) à proximité de Toulouse, a obtenu en 2006 une extension administrative de sa capacité de traitement, la portant de 18 000 à 30 000 tonnes par an. Quant au centre de tri d'Astria, à Bègles (33), il traite les déchets recyclables issus de la Communauté Urbaine de Bordeaux. En 10 ans d'existence, il a multiplié par 3 ses quantités de déchets triés (10 000 tonnes en 1997 contre 30 000 tonnes en 2007). Anticipant d'ores et déjà les nouvelles évolutions futures, il a également engagé en 2007 une extension de sa capacité nominale. Elle sera portée de 30 000 à 50 000 tonnes par an dès la fin de l'année 2008, après une importante campagne de travaux qui sera menée l'automne prochain. Le chiffre de 50 000 tonnes de déchets effectivement triés par an pourrait être atteint d'ici 4 à 5 ans. Dans cette hypothèse, 15 à 20 emplois seraient créés à Astria.

La coexistence de ces 2 modes de valorisation des déchets que sont l'incinération et le tri démontre, s'il le fallait encore, la complémentarité de ces

filiales de traitement. On le constate d'ailleurs au niveau national comme au niveau européen : les plus forts taux de recyclage sont associés aux plus forts taux de valorisation énergétique. De plus, d'un point de vue technique, le tri des matières comme le verre ou les déchets verts permet d'éliminer des éléments peu combustibles.

En conclusion : mieux on trie, mieux on incinère !



La capacité du centre de tri d'Astria sera portée à 50 000 tonnes par an fin 2008.

100 % de nos usines ISO 14 001

Carton plein pour Novergie Sud Ouest qui vient d'obtenir une certification Environnement ISO 14001 multi-sites prenant en compte les usines de Rosiers d'Egletons, d'Angoulême et de Montauban, avec un pilotage du siège régional situé à Pessac. L'ensemble des 8 sites de Novergie Sud Ouest est donc désormais certifié.



Novergie se lance dans la méthanisation à Montpellier

Novergie vient de remporter le contrat pour l'exploitation pendant 15 ans de l'unité de TMB/méthanisation de l'agglomération de Montpellier actuellement en construction.

Ce contrat porte sur le traitement de 200 000 tonnes par an d'ordures ménagères et de biodéchets et inclut la valorisation sous forme électrique du biogaz et la valorisation agronomique du compost produit. Les résidus non valorisables pourront soit être incinérés sur une usine voisine du groupe soit enfouis en CET. Cette unité, dont le démarrage est prévu en juillet 2008, est la plus importante en France de ce type, elle ouvre une nouvelle voie de traitements combinés des ordures ménagères.



Communiquer

> Rapport Développement Durable Novergie 2007

Nous avons voulu, à l'occasion du Grenelle de l'Environnement, formuler nos engagements et donner un nouvel élan à notre Rapport Développement Durable en le structurant autour des six thématiques de Grenelle. Cette édition 2007 met en lumière nos réponses et notre contribution aux enjeux collectifs auxquels nous sommes confrontés, qu'il s'agisse de maîtrise des impacts de nos activités, de lutte contre le changement climatique, de biodiversité ou de démocratie écologique.



Exemplaires disponibles sur simple demande par mail : annabelle.paris@novergie.fr

12 > 13 juin 2008 Congrès du CEWEP, à Bordeaux



Le CEWEP, Fédération européenne des professionnels de l'incinération, organisera son congrès bisannuel les 12 et 13 juin 2008 à Bordeaux.

Le CEWEP représente près de 340 sites implantés dans 16 pays européens. Pour la France, près de 140 usines d'incinération sont adhérentes au CEWEP, par l'intermédiaire du SVDU (Syndicat national du traitement et de la Valorisation des Déchets Urbains et assimilés) ou en direct.

18 > 19 juin 2008 10^{èmes} Assises Nationales de la Gestion Territoriale des déchets, à Agen



Novergie Sud Ouest sera naturellement présente à la 10^{ème} édition des "Assises Nationales de la Gestion Territoriale des Déchets", à Agen, les 18 et 19 juin prochain. Cette nouvelle appellation des Assises traduit un certain nombre d'innovations qui apparaissent cette année dans l'organisation de la manifestation : la prise en compte de tous les déchets, un nouveau mode de traitement de l'information par métier sur le salon et dans les conférences, une journée consacrée aux Présidents de Syndicats, un colloque scientifique sur le thème de la santé. Rendez-vous donc à Agen, sur le stand de Sita Suez.



Vous avez des commentaires, des remarques, des demandes ou des idées... n'hésitez pas à nous contacter : annabelle.paris@novergie.fr

La lettre pleine d'énergie de Novergie Sud Ouest Mars 2008

Crédit photo : Laurent Wangermes, Photothèque Sita. Imprimé sur du papier recyclé.

Etincelle

28, avenue Léonard de Vinci - BP 171 - 33606 PESSAC CEDEX
Tél. 05 57 26 59 79 - Fax 05 57 26 59 73 - www.novergie.fr